



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

code de la route

Question écrite n° 58202

Texte de la question

M. Pascal Popelin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la conduite dangereuse des deux-roues et des engins types quads dans le département de la Seine-Saint-Denis, en particulier sur la RD 129 dite « route stratégique », dans la 12ème circonscription. À l'approche de l'été, l'utilisation de ces véhicules motorisés se multiplie et perturbe la tranquillité publique. Par ailleurs, la conduite dangereuse dont ces automobilistes font preuve met en danger leur propre sécurité et celle d'autrui. Il souhaiterait donc savoir, dans l'attente d'une évolution du cadre législatif, quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour mettre fin à ces dérangements qui menacent la tranquillité et la sûreté des habitants de la Seine-Saint-Denis.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58202

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5127

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)